

la biosécurité en élevage de bovins

biosécurité et bio-prévention

La biosécurité constitue une démarche essentielle de prévention.

En élevage de bovins, celle-ci est complexe compte tenu des modes d'élevage très ouverts.

La protection contre les risques provenant des contacts avec les animaux de la faune sauvage constitue un enjeu très important, et nécessite des mesures spécifiques.

Les agents pathogènes, déjà présents sur le territoire, ou qu'ils soient exotiques, menacent en permanence les élevages et dans le contexte actuel de volonté légitime de réduire l'utilisation des produits médicamenteux thérapeutiques (antibiotiques et antiparasitaires), il devient particulièrement important de s'en protéger.

En élevage bovin, si les principales notions portées par le concept de biosécurité sont connues des éleveurs depuis longtemps, la terminologie de biosécurité, qui a remplacé les termes usuels de prévention et d'hygiène, est perçue assez négativement [19] et est synonyme d'élevage "industriel" de type fermé (cf. *définitions*).

La transposition de ces concepts dans des élevages ouverts comme ceux des ruminants semble nécessaire, avec la prise en compte de spécificités liées aux modes d'élevage ouverts.

Après avoir rappelé les différents concepts de biosécurité externe et interne, et présenté leurs modalités d'adaptation aux élevages bovins, la spécificité des élevages ouverts et la biosécurité vis-à-vis de la faune sauvage sont ensuite développées*.

LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE "OUVERT" : les concepts de biosécurité externe et de biosécurité interne en élevage de bovins

Classiquement, la biosécurité se décline en deux grandes notions :

- la biosécurité externe : protection de l'éle-

vage vis-à-vis des risques de contamination provenant de l'extérieur de l'élevage, encore appelée par certains auteurs [25] la "bio-exclusion" ;

- la biosécurité interne (appelée quelques fois "la bio-compartmentation") correspondant à la limitation de la circulation des agents pathogènes au sein d'un même élevage.

À ces deux aspects fondamentaux s'ajoutent deux notions complémentaires :

- la bio-prévention consiste à limiter le risque zoonotique en faisant en sorte que le pathogène n'infecte pas l'homme ;

- la bio-préservation permet de limiter la persistance de l'agent pathogène dans l'environnement, donc le risque de transmission à d'autres élevages. Cette notion de bio-préservation n'est pas spécifiquement traitée ici.

MAÎTRISER LES RISQUES D'INTRODUCTION : LA BIOSÉCURITÉ EXTERNE EN ÉLEVAGE OUVERT

Même si l'appellation de "bio-sécurité externe" est souvent mal connue des éleveurs, la protection des élevages bovins vis-à-vis d'agents pathogènes provenant de l'extérieur est une préoccupation importante de la plupart d'entre eux [19].

Les agents pathogènes peuvent être introduits dans un élevage par plusieurs voies :

- par des animaux d'élevage en provenance d'autres troupeaux (achat prêt, mise en pension, voisinage de pâtures si les animaux peuvent s'approcher) ;

- par des contacts indirects avec d'autres troupeaux : voisinage proche, (bâtiments ou pâtures), matériel commun ;

- par des visiteurs véhiculant passivement des agents pathogènes (véhicules et personnes elles-mêmes) ;

- par des contacts avec la faune sauvage infectée ;

- par des insectes vecteurs pour certaines maladies [6].

NOTE

* cf. l'article "La biosécurité externe vis-à-vis d'insectes vecteurs" des mêmes auteurs dans LE NOUVEAU PRATICIEN VÉTÉRINAIRE élevages et santé N°41.

Barbara Dufour¹
Ariane Payne²
Yannick Grimaud³
Eric Cardinale³

¹ UP maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie
École Nationale Vétérinaire d'Alfort
Unité de Maladies contagieuses
7, avenue du Général de Gaulle
94700 Maisons Alfort

² ONCFS / GDS 21
1, rue des Coulots 21110 Breteniere

³ CIRAD Centre de Recherche et de Veille de l'Océan Indien
Cyroi - BP 80005

2 rue Maxime Rivière
97491 Sainte-Clotilde Cedex
La Réunion

Objectif pédagogique

Connaître les grandes lignes de la biosécurité externe en élevage de bovins et les particularités de la biosécurité interne dans les élevages infectés et vis-à-vis de la faune sauvage.

Définitions

Celle de la FAO (2007) : souvent retenue : "La biosécurité est une approche stratégique et intégrée visant à analyser et gérer les risques pesant sur la vie et sur la santé des personnes, des animaux et des plantes et les risques connexes pour l'environnement".

Celle de Koblenz : plus précise, indique que la biosécurité est constituée par : "l'ensemble des mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques de diffusion et transmission (accidentelles ou malveillantes) de maladies infectieuses dans les populations humaines, dans les cultures et chez le bétail, donc les mesures de surveillance et contrôle des ravageurs (ex : mesures de quarantaine) des espèces exotiques envahissantes et les organismes vivants génétiquement modifiés".

RUMINANTS

Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article